



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## COMMISSION PERMANENTE CONF/SC(2017)SYN1

### CARNET DE BORD DE LA REUNION DU MARDI 24 JANVIER

**Présents** : Anna Rurka, Michel Aguilar, Anne Kraus, Jessica Chamba, Anne-Marie Chavanon, Karl Donert, Simon Matthijsen, Oren Gostiaux, Salomon Levy, Israël Mensah (sorti à partir de 10h45), Anne Negre, Maritchu Rall, Iamvi Totsi, Cyril Ritchie, Jean-Marie Heydt, Thierry Mathieu

Présents (jusqu'à 12h45) : Jean-Michel Caudron, Antonina Dashkina, Sabine Rohmann, Didier Schretter

**Excusées** : Roseline Moreau, Laura Frati-Gucci

---

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING
2. Ordre du jour : adopté
3. Relevé de décisions de la Commission permanente du 10 Octobre 2016 - adopté
4. **Echange sur l'exercice du mandat de Vice-président de la Conférence des OING par Israël Mensah.** Cet échange s'est déroulé après qu'Israël Mensah se soit exprimé au début de la réunion ainsi qu'à la réunion du Bureau qui a précédé. Puis, il lui a été demandé de quitter la salle.

Points d'information factuels :

- L'OIEC, OING qui a porté la candidature d'Israël Mensah au poste de Vice-président de la Conférence des OING, ne lui a pas renouvelé sa délégation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Israël Mensah a informé la Présidente et le Secrétariat qu'il fait dorénavant partie de la délégation de l'Association Européenne Des Enseignants (AEDE).
- Le comité de vérification et de litiges de la Conférence des OING et le Service juridique du Conseil de l'Europe ont formulé des avis distincts qui stipulent qu'en cas de changement d'OING au cours d'un mandat électif, une personne élue ne peut poursuivre son mandat sans qu'une nouvelle élection ait lieu. Ce changement d'OING rompt par conséquent la continuité d'exercice de son mandat. Les deux avis, formulés séparément ont indiqué qu'il existe un lien fonctionnel entre une personne élue et l'OING ayant présenté sa candidature. Les avis juridiques ont souligné qu'il reste de la compétence de la Commission permanente de décider ou non d'organiser des

élections lors de la prochaine session (juin 2017) pour pourvoir au poste devenu vacant.

- Il est également rappelé que le Comité de vérification et de litiges a présenté ses conclusions et que le mandat confié par la Conférence des OING est de régler des litiges qui apparaissent au sein de la Conférence des OING et qui sont étroitement liés au respect du règlement.
- Discussion / Problème : le règlement intérieur ne prévoit pas explicitement le cas d'un représentant élu se voyant retiré son mandat par l'OING ayant porté sa candidature aux élections. Dans ce cas-là :
  - a. Il faut interpréter les dispositions existantes dans le règlement et en déduire les conséquences sur la nouvelle situation car un règlement ne peut jamais prévoir tous les cas de figures ;
  - b. Et / ou rechercher les usages du passé dans des situations identiques. Les personnes présentes précisent qu'il n'y a pas de cas d'usage strictement équivalent.

*NB : Le cas d'Alain Mouchoux, survenu par le passé, (à l'époque Vice-président de la Conférence des OING) était différent dans la mesure où son OING était devenue membre d'une autre OING ayant également le statut participatif. Il s'agissait dans ce cas d'une fusion entre les OING.*

#### **Décisions :**

- La Commission permanente prend acte des avis juridiques reçus ;
- La Commission permanente note qu'il faudra faire préciser clairement ce cas de figure dans le cadre d'une prochaine réforme du Règlement de la Conférence des OING. La Commission permanente préconise qu'un groupe de réflexion soit créé, pour proposer des modifications à sa prochaine réunion ainsi qu'à celle du Bureau.
- Israël Mensah indique à la Commission permanente qu'étant donné le contexte, il présente sa démission. La Commission permanente prend acte de la démission d'Israël Mensah suite à l'ensemble du débat.
- La Commission permanente prend acte des avis de la Comité de vérification et de litiges et du Service juridique du Conseil de l'Europe ainsi que de la démission d'Israël Mensah. Le poste de Vice-président occupé par Israël Mensah est donc vacant.
- Vote (à bulletin secret) sur le fait d'organiser ou pas des élections au poste de Vice-président de la Conférence des OING en juin (le mandat de cette personne serait alors de six mois) se termine par les résultats suivants :
  - Pour : 3
  - Contre : 7
  - Abstention : 3

13 personnes ont pris part au vote sur 16 personnes ayant une voix délibérative (3 étant excusées pour leur absence au moment du vote). Les personnes ayant une voix uniquement consultative n'ont pas pris part au vote (4 personnes dans le cas présent).

- Suite au vote, la Conférence n'organisera donc pas d'élections au mois de juin et le poste de Vice-président restera vacant jusqu'aux élections du nouveau Bureau prévues en janvier 2018.

*(La réunion de la Commission permanente se poursuit au-delà de l'horaire initialement prévu et en l'absence d'interprètes. 4 personnes sont obligées de se rendre à d'autres réunions (cf. liste des présents))*

**5. Avis de la Commission permanente sur les OING auxquelles le Secrétaire Général souhaite octroyer, retirer ou refuser le statut participatif.** Information sur la procédure des rapports quadriennaux: Jane Crozier

- Le secrétariat présente le rapport et les modalités de renouvellement du statut participatif ;
- A l'issue du délai officiel de réponse, près de 100 organisations ne remplissaient plus les critères pour disposer du statut participatif. Le Secrétariat a ensuite procédé à de nombreuses relances et consultations, y compris en interne au Conseil de l'Europe, pour vérifier qu'aucune activité n'aurait été omise. Suite à cet exercice, la liste a été considérablement réduite.
- Suite à un courrier de la part du Secrétariat, informant les OING concernées qu'elles figuraient sur la liste des retraits potentiels, ces dernières ont pu envoyer leurs commentaires ;
- Les organisations ont jusqu'au 18 février pour compléter leur rapport.

**Décision :**

- Fin janvier, les membres de la Commission permanente pourront contacter les OING concernées par le retrait du statut participatif pour que ces dernières puissent encore envoyer leur rapport dans le cas où le retrait du statut aurait pour motif le manquement à l'envoi du rapport ;
- les membres de la Commission permanente sont invités à transmettre leurs commentaires à Anna Rurka sur les cas d'OING où le retrait du statut leur semble injustifié (délai : 13 février) ;
- Anna Rurka transmettra l'opinion de la Commission permanente au Secrétariat le 18 février.

**6. Préparation de la réunion de la Conférence des OING du 27 janvier :**

6.1 Rapport d'activités 2016 de la Conférence des OING **adopté** avec des modifications mineures.

6.2 Rapport d'activités 2016 du Conseil de l'Europe. A la demande de la Présidente, la Conférence des OING a à nouveau eu un chapitre autonome dans ce rapport, juste après celui du Commissaire aux droits de l'homme. La Conférence retrouve ainsi sa place d'institution indépendante,

6.3 Réunions des commissions thématiques et avancement des travaux au sein des groupes de travail (Présidents des commissions thématiques)

Il est rappelé que tous les documents adoptés par la Conférence des OING sont envoyés, après chaque session, par le Secrétariat de la Division de la société civile, à toutes les instances et directions opérationnelles du Conseil de l'Europe.

6.4 Réunion d'accueil pour les nouveaux représentants d'OING (Anne Kraus, Antonina Dashkina)

Proposition de constituer une clé USB/ un support à distribuer aux nouveaux membres permettant de donner les outils de compréhension, à savoir qui s'occupe de quoi au sein de la Conférence. Les organisateurs expriment le souhait de créer un pool de personnes au sein de la Conférence, permettant d'accueillir et d'introduire les nouveaux représentants. Les personnes intéressées sont priées de se manifester auprès d'Anne Kraus.

Il est également nécessaire de publier une information claire sur le site pour les personnes souhaitant participer au dîner des OING, afin qu'elles comprennent qu'il s'agit bien d'une inscription et non pas d'une invitation.

6.5 Réunion sur la stratégie de communication (Didier Schretter) *point reporté*

## **7. Election des Présidents et Vice-présidents des commissions thématiques, 29 juin 2017 – information sur la procédure (Salomon Levy)**

L'appel à candidatures sera envoyé à toutes les OING le 29 mars (article 5.2.1 du Règlement de la conférence). La date limite pour présenter une candidature est le 29 avril (article 5.2.2 du Règlement).

Rappel : On ne peut être candidat que pour un seul poste. Pour toutes les questions liées à la validité des candidatures, prendre contact avec le Comité de vérification et de litiges ou avec le Secrétariat.

## **8. Evaluation du plan d'action de la Conférence des OING (Jessica Chamba)**

Intérêt pour la démarche et la réflexion mais crainte que cet outil ne permette pas suffisamment une vision qualitative des actions réalisées. Il est rappelé qu'il s'agit d'un outil de travail qui permet avant tout de donner à voir des éléments chiffrés et qui ne peut être qu'un support pour une discussion et une évaluation plus qualitative qui doit être réalisée ultérieurement.

### **Décision :**

- Jessica Chamba consultera les membres de la Commission permanente d'ici à la prochaine réunion pour proposer une version plus aboutie de l'outil et des exemples

### **Décision**

- un séminaire de la Commission permanente aura lieu le dimanche 8 octobre ;
- les points 9 à 13 seront abordés lors de la réunion de la Commission permanente du Jeudi 26 janvier 2017